



Procès-Verbal de la séance du 12 Avril 2024

L'an 2024 et le 12 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme LETHUILLIER-POTOT Clarisse, Mme BARROSO Corinne, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas, Mme MANCEAU Isabelle

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAIGNIER Frédéric à M. LETHUILLIER Michel

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Procurations : 1
- Votants : 19

Date de la convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1 Approbation du Compte de Gestion (CFU) 2023 de Monsieur le Trésorier - 2024/04/12-001
- 1.2 Compte Administratif 2023 – Budget Communal - 2024/04/12-002
- 1.3 Affectation du Résultat 2023 - Budget Communal - 2024/04/12-003
- 1.4 Budget Primitif 2024 - Budget Communal - 2024/04/12-004
- 1.5 Subventions 2024 aux Associations - 2024/04/12-005
- 1.6 Vote des taux 2024 - 2024/04/12-006

2. ADMINISTRATIF

- 2.1 Logement SQUASH - Location contre services - 2024/04/12-007

3. INFORMATIONS DIVERSES

1. FINANCES

1.1 **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (CFU) 2023 DE MONSIEUR LE TRESORIER**

réf : 2024/04/12-001

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général du budget général 2023 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Agglomération.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2023 de la commune.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (EUROS)

(Hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2023	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023
INVESTISSEMENT	- 112 049,71		32 592,84	- 79 456,87
FONCTIONNEMENT	1 372 444,44	287 599,71	478 167,76	1 563 012,49
TOTAL	1 260 394,73	287 599,71	510 760,60	1 483 555,62

Le compte de Gestion 2023 du budget communal est adopté à la majorité des présents.

A la majorité (pour : 18 - contre : 0 – abstention : 1)

1.1. **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET COMMUNAL**

réf : 2024/04/12-002

Le compte Administratif 2023 sur le budget général est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2023 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 535 963,26 € pour 3 098 975,75 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 1 084 844,73 €), ce qui porte en fonctionnement, l'excédent cumulé de fonctionnement à **1 563 012,49 €**.

Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à **710 003,75 €** pour **630 546,88 €** de recettes. Le résultat de l'exercice 2023 se solde donc par un déficit de **79 456,87 €**, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de **112 049,71 €**.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2023, est excédentaire de 1 483 555,62 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur MOREAU-PAGANELLI René-Jean, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean propose d'adopter le compte administratif 2023 du budget communal.

Le compte administratif 2023 du budget communal est adopté à la majorité des présents.

A la majorité (pour : 16 - contre : 0 - abstention : 1)

1.2. **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET COMMUNAL**

réf : 2024/04/12-003

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget communal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un **excédent** de fonctionnement de **1 563 012,49 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2023		1 563 012,49
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ AU 31/12/2023 (COMPTE D 001) DEFICIT		- 79 456,87
RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES	-	1 442 941,00
RESTES À RÉALISER EN RECETTES	+	837 237,00
TOTAL À RAR AU 31/12/2023		605 704,00
BESOIN DE FINANCEMENT	=	685 160,87
AFFECTATION DU RÉSULTAT : COMPTE 1068 (ELLE DOIT AU MINIMUM COUVRIR LE BESOIN DE FINANCEMENT)		685 160,87
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (COMPTE 002) EXCEDENT		877 851,62

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est adopté à la majorité des présents

A la majorité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 1)

1.3. **BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET COMMUNAL**

réf : 2024/04/12-004

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population totale est de 1 875 habitants au 01/01/2024 (chiffre communiqué par l'INSEE.)

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à **218** (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 6 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 15,552 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 7 310 m²,

La dette en capital s'élève au 01/01/2024 à **707 870,51 €** soit une dette de **377,53 €** par habitant (la moyenne nationale étant de 595 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2024 est de **86 654,02 €**, soit **46,22 €** par habitant alors qu'elle est de **86 €** par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants (données au 31/12/2016).

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 700 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 677 000 €**.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour **750 000 €**, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour **150 000 €**, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour **765 000 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement seraient de **1 822 148 €** générant **145 148 €** d'excédent prévu au BP 2024.

Les principales recettes sont :

- a) les impôts et taxes pour **1 370 000 €** dont :
 - **731 561 €** pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie et autres contributions directes (y compris fiscalité du SICSPAD)
 - **500 €** pour les Droits de place
 - **543 385 €** au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont **120 000 €** pour la compétence Enfance-Jeunesse)
 - **16 261 €** au titre du FNGIR
 - **29 615 €** au titre du FPIC
 - **48 678 €** au titre du FDP TANDEM

b) les dotations de l'Etat pour **190 000 €**

c) les produits de service (vente tickets cantine, accueil extra et périscolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour **210 000 €**.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de **1 023 000 €** (soit **37,89 %** du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 878 829 €**.

Les principales dépenses 2024 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

CHAPITRE 20		
203-01	Frais d'étude, recherche et développement, frais insertion – EP	15 000
203-02	Frais d'étude, recherche et développement, frais insertion – Ecole maternelle	50 000
2051-02	Concessions et droits similaires – Divers	14 000
	TOTAL CHAPITRE 20	79 000
CHAPITRE 21		
2111	Terrains nus – Divers	112 665
2113-01	Terrains aménagés autres que voiries – Plantations cimetière	5 000
212	Agencement et aménagement de terrains – Divers	10 000
2135-01	Installat° Génér. Agenc. Amén. Construct° FENETRES ET PORTE MAIRIE	30 000

21538-01	Autres réseaux LED Eclairage public	120 000
2156-01	Mat. Et Outil Défense civile - CAMERAS	37 634
2157-01	Matériel, outillages techniques – Panneaux signalisations	15 000
2158-01	Autres instal. Matériel, Outil technique – DIVERS dont VIA ROUTE	10 000
2182	Matériel de transport – Véhicule communal	50 000
2183	Matériel informatique - DIVERS	10 000
2184	Matériel de bureau et mobilier - Divers	10 000
2188	Autres immobilisations - Divers	10 000
	TOTAL CHAPITRE 21	420 299
	CHAPITRE 23	
231-01	Immobilisations corporelles en cours – Stade/Padel	600 000
231-02	Immobilisations corporelles en cours – Ecole primaire	878 400
231-03	Immobilisations corporelles en cours – Voirie Chemin de la Ferme	30 000
231-04	Immobilisations corporelles en cours – Liaison piétonne	165 000
231-05	Immobilisations corporelles en cours – Allées du cimetière	145 000
231-06	Immobilisations corporelles en cours – Aménagement de sécurité Fermaincourt	150 000
231-07	Immobilisations corporelles en cours – Aménagement cour école primaire	33 023
231-08	Immobilisations corporelles en cours – Extension bâtiment Atelier	45 000
	TOTAL CHAPITRE 23	2 046 423
	TOTAL CHAPITRES 20 + 21 + 23	2 545 722

Les principales recettes d'investissement attendues s'élèvent à :

- **1 023 000 €** d'autofinancement brut communal,
- **685 160,87 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé
- **54 367 €** de remboursement de FCTVA
- **1 114 944 €** de subventions

Le budget communal 2024 s'établit à 5 578 829 € (Fonctionnement et Investissement).

Ce budget primitif Communal 2024 est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.4. **SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

réf : 2024/04/12-005

Dans le cadre du Budget Primitif 2024, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande :

ASSOCIATIONS	BUDGET 2023	PROPOSITION BUDGET 2024
CAISSE ECOLE PRIMAIRE	448,00	457,00
ANERVEDEL	51,00	52,00
U.D.R.T.L.	123,00	125,00
R.T.V.	312,00	318,00
RADIO GRAND CIEL	312,00	318,00

ASSOCIATIONS	BUDGET 2023	PROPOSITION BUDGET 2024
SECOURS CATHOLIQUE	510,00	520,00
LA COUR DE RECRE	300,00	464,00
FRANCE VICTIMES 28	1 250,00	1275,00
SQUASH'EUR 28	143,00	146,00
FOOTBALL-CLUB CHERISY	3 109,00	3 339,00
COMITE DES FETES CHERISY	1 183,00	1 307,00
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	10,00	10,00
ASS. SAINT PIERRE DE CHERISY	1 183,00	1 207,00
RESTOS DU CŒUR	510,00	520,00
ANCIENS COMBATTANTS	674,00	687,00
SECOURS POPULAIRE	510,00	520,00
QUESTION POUR UN CHAMPION	151,00	288,00
AK RACING	151,00	154,00
JEUX EN FOLIE	204,00	488,00
SADF	124,00	126,00
PREVENTION ROUTIERE	151,00	154,00
L'AIR DU TEMPS	900,00	1 618,00
PARALYSES DE FRANCE	151,00	154,00
S.P.D.A. SERAZEREUX	199,00	203,00
AVERN	224,00	228,00
AASCC	1 040,00	1 561,00
ASC MEZIERES	1 200,00	612,00
FLORA GALICA	224,00	228,00
VELO SPORT DROUVAIS	0,00	200,00
SUBVENTIONS DIVERSES	1 227,00	3 821,00
TOTAL	19 074,00	21 100,00

Adopté à la majorité des présents.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.
MME LOLLIVIER ne prend pas part au vote pour la subvention à LA COUR DE RECRE

A l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstentions : 2)

Monsieur le Maire précise que les associations qui louent les salles auront à régler une participation selon les tarifs décidés par l'ensemble du Conseil lors d'une précédente séance. Un appel de cette participation sera fait trimestriellement. Un courrier va être envoyé à chaque association pour les en informer. Mais, afin de ne pas grever leur budget, il a été conclu de procéder comme chaque année à une augmentation de leur subvention de 2% et un montant estimatif de location annuelle. L'intérêt est de responsabiliser les associations et de confirmer que c'est la commune qui est propriétaire de tous bâtiments communaux. Pour information, la subvention attribuée à l'ASC est moindre en 2024 car la somme inscrite en 2023 correspond à 2 années de subvention (2022+2023).

Monsieur ROBERT Daniel signale que l'association des anciens combattants organiserait peut-être une manifestation pour les 80 ans de la Libération. Ils auront peut-être besoin

d'une aide supplémentaire de la part de la commune. Monsieur le Maire affirme que le montant de la subvention sera ajustée selon les besoins. Il en profite pour suggérer que la commune organise, elle aussi, un évènement autour des 80 ans du bombardement du viaduc de Cherisy du 16/07/1944. Il demande à l'assemblée d'y réfléchir. Rien n'est imposé, les délais sont courts.

1.5. **VOTE DES TAUX 2024**

réf : 2024/04/12-006

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux que les impôts communaux ne concernent plus que la Taxe Foncière Bâti (TFB), la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH) et les logements vacants.

Il rappelle au Conseil le contexte économique actuel dû à l'inflation et à l'augmentation du coût de l'énergie.

Il expose également le transfert de la fiscalité du SICSPAD vers la fiscalité communale. La colonne SICSPAD sera supprimée sur les feuilles d'impôts. Elle sera additionnée à la taxe communale.

Compte tenu de ces éléments, et suite à la commission des finances, il propose de majorer le taux des taxes comme suit :

	2023	SICSPAD (estimation)	NOUVEAUX TAUX 2024
TAXE FONCIERE BÂTI (TFB)	39,95 %	2,05 %	42,00 %
TAXE FONCIERE NON BÂTI (TFNB)	29,69 %	1,52 %	31,21 %
TAXE HABITATION S/ RESIDENCE SECONDAIRE	11,94 %	0,61 %	12,55 %

Ces taux 2024 sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

Monsieur le Maire a fait un comparatif avec toutes les communes de l'Agglo, notre commune a un rang très raisonnable.

2. ADMINISTRATIF

2.1 **LOGEMENT SQUASH - LOCATION CONTRE SERVICES**

réf : 2024/04/12-007

La commune est propriétaire du bâtiment "Squash". Un logement de service est intégré dans cet espace. Il fait partie du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer ce logement dans le cadre d'une mise à disposition d'un "logement contre services" à un adhérent de l'association "Squash'eur".

Cet adhérent assure l'ouverture et la fermeture du Squash tout en s'occupant des inscriptions pour les joueurs (le nombre d'heures est estimé à 10 heures).

Un bail précaire a été conclu. Seules les charges estimées à 100 euros/mois seront demandées au locataire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité de mettre à disposition ce logement

meublé à usage précaire contre services rendus à compter du 1er/09/2023.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la possibilité de louer ce logement meublé à usage précaire contre services rendus.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

3. INFORMATIONS DIVERSES

- Budget des participations des autres communes, cela concerne la scolarité des enfants hors commune. Une grande partie viennent de la commune de Montreuil. Cela nous permet de garder une classe. Mais, Monsieur le Maire demande s'il ne serait pas possible de réajuster la participation qui est restée inchangée depuis des années. Celle-ci est de 366€/enfant alors qu'un enfant nous coûte réellement 1366€. Dreux et Vernouillet ont ajusté les tarifs à la hausse, information à vérifier.

Christian BOUCHER précise que la commune de Montreuil a le choix entre Dreux, St Georges-sur-Eure et Cherisy. Ils ont la possibilité de choisir la commune qui sera la moins disante. Le tarif cantine pratiqué aux enfants de la commune de Montreuil est celui « hors commune » et les parents paient le tarif « commune » et la municipalité paye la différence. Le risque est donc de perdre une classe dans chaque école (maternelle et primaire) s'ils choisissent d'envoyer les enfants à St Georges-sur-Eure qui met tout en œuvre pour attirer cette population. Actuellement, la mairie de Montreuil met en avant notre commune pour la scolarisation des enfants.

- **Monsieur le Maire** signale que le Crédit Agricole désire s'agrandir. Nous devons réfléchir à vendre un bout de terrain ainsi que le bâtiment, afin qu'il reste sur la commune, mais en faisant attention à ne pas empêcher nos propres projets. Nous devons faire évaluer le bâtiment.
- Avec l'ère des Olympiades, Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'un nombre indéfinissable d'offres de subvention pour les équipements sportifs nous arrive, par exemple pour des zones d'échauffement. Christian BOUCHER monte des dossiers.
- **Christian BOUCHER** commente les conseils d'école de nos 2 écoles. Il assure que les entrées aux écoles sont très règlementées donc sécurisées contrairement à ce qui a été inscrit dans le compte rendu du conseil d'école de l'école maternelle. Il précise que la salle de motricité de l'école maternelle ne pourra plus être occupée par toutes les associations organisatrices de manifestations en raison des nuisances que cela procure (odeurs de friture, propreté...). Concernant l'utilisation faite par le centre de loisirs le mercredi, le ménage fera l'objet de plus d'attention afin de rendre le plus propre possible cet espace. La porte de la salle de motricité va être changée. Un état des lieux de l'école maternelle va être effectué car après les travaux de l'école primaire qui vont bientôt commencer, une réhabilitation sera également faite. Une réflexion totale sera engagée avec les enseignants pour une nouvelle organisation de l'école maternelle.
Il déplore le vocabulaire utilisé sur le rapport du conseil d'école de l'école maternelle comme par exemple l'état « déplorable » de la cour de récréation.
Les travaux de l'école primaire vont engendrer des mécontentements. Les enseignants demandent si nous avons des salles de replis, ce qui n'était pas prévu au début. Nous avons éventuellement une classe devant au rez-de-chaussée et la salle communale pour une période d'une semaine éventuellement.
Les effectifs en école primaire sont en hausse : 147 à la prochaine rentrée. Les enseignants proposent une nouvelle organisation des espaces de la cour de récréation. Une réflexion devra être engagée dans les mois qui viennent.

Projet sportif : Le pôle « Raquettes » et en voie de finalisation avec un financement très intéressant. Les jeux olympiques ont certainement contribué à ce résultat. Les

travaux commenceront cet été. A l'heure actuelle il ne manque plus que l'aval du SDIS, celui de l'handicap est accordé, avec quelques modifications à faire sur l'ancien bâtiment qui n'est toujours adapté. Une étude de sol va être faite. Par contre, un gros travail de réflexion devra être engagé pour le fonctionnement et surtout le personnel afin de retirer quelques bénéfices. Une subvention supplémentaire de 30 000 € pourrait nous être attribuée pour une création de zone d'échauffement car nous avons obtenu une aide de l'ANS à hauteur de 140 000€. Il propose l'aménagement du terrain situé derrière les buts de foot, actuellement en grave calcaire, de mettre de l'enrobé afin d'installer la zone d'échauffement. Une subvention possible de 800€, réservée aux communes rurales, à l'occasion de l'organisation d'un événement sportif dans le cadre des jeux olympiques ou autre. Nous allons tenter de se positionner pour en bénéficier.

CMJ : Le statut du CMJ n'est pas une association loi 1901, il n'y a jamais eu de déclaration en sous-préfecture. Il avait été décidé que le CMJ serait comparé à une commission municipale, qui fonctionne sous l'autorité du Conseil municipal.

Dans le cadre des « Olympiades » organisées par la commune de Bû, le CMJ participera à une course à savon qui se déroulera à Berchères-sur-Vesgre. Un châssis sera acheté (du type tondeuse à gazon). Quelles responsabilités et des assurances ont été étudiées.

Comme l'an passé, la course de cyclisme est organisée le 6 juillet par le club VSD, les jeunes du CMJ tiendront la buvette et prévoient une vente de gâteaux à la sortie des écoles. Il convient de prévoir le versement d'une subvention au club Vélo Sport Drouais pour l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire annonce qu'une subvention de 200€ leur sera attribuée.

La **classe « Cirque »** est programmée du 10 au 14 juin. Il a rendez-vous avec Madame le Maire de Ste Gemme-Moronval afin de voir si un terrain est disponible pour accueillir le chapiteau, car celui utilisé lors de la dernière classe « Cirque » est en jachère depuis quelques jours, donc inutilisable.

Le syndicat de Serazereux viendra visiter le restaurant scolaire pour le traitement des déchets.

- **Bruno LOQUET** regrette que la salle de motricité soit interdite aux associations à cause du niveau de saleté et d'odeurs. Car lors d'une dernière utilisation par une association, l'état d'hygiène était très déplorable. Elle n'est utilisée qu'une à deux fois par an, par uniquement 2 associations. Christian BOUCHER précise que si le Conseil Municipal décide que la salle de motricité sera utilisée pour des manifestations, la décision sera respectée. Le problème est que dès qu'il y a une petite tâche ou autre, cela pose problème. Cela se comprend pour les odeurs. Les personnes utilisant cette salle ne doivent pas faire de friture ou tout simplement de cuisine qui engendrait des odeurs.
Il informe que nous avons reçu un devis pour le fleurissement de la commune. Une commission « Urbanisme » est prévue vendredi 26 avril à 19h.

- **Anne-Marie MURE-RAVAUD** demande si le concert de jazz se fera cette année et à quelle date. Monsieur le Maire doit contacter Monsieur CORDELETTE.
Prochaines manifestations : la commémoration du 8 mai et le 14 juillet.

Quelques informations des commissions de l'Agglomération du Pays de Dreux :

- « **Mobilités** » : Les inscriptions pour les bus scolaires seront ouvertes à partir de mi-juin, et une majoration comme l'année dernière pour les personnes qui n'auront pas payé, sauf cas exceptionnels.
- « **Déchets** » : Elle précise qu'elle a informé M. Barbier d'un problème de pneus à évacuer. Un garage doit la rappeler. Nous allons devoir trouver une solution pour les évacuer et payer ces enlèvements. Lors d'une réunion il avait été dit qu'une aide de l'Agglo pour l'enlèvement des déchets sauvages pourrait être mise en place pour aider les communes.

Pour les biodéchets, la commune ne sera concernée qu'en 2025. Des réunions sont prévues dans des communes voisines, ce qui donne la possibilité à nos administrés s'ils désirent commencer avant cette échéance, de participer à ces dernières et de

repartir avec son bio composteur, il suffit qu'ils se présentent avec un justificatif de domicile et une carte d'identité. Les formations sur notre commune seront organisées début 2025.

La déchèterie de Dreux sera fermée, pour travaux, d'octobre 2024 à avril 2025, les autres fonctionneront, la plus proche de notre commune est celle de Bû.

La commune ne sera concernée pour les points d'apports volontaires « Verres » qu'après concertation sur les lieux. Prévoir 1 point d'apports volontaires pour 250 habitants. Des bennes aériennes seront initialement posées pour voir si les lieux choisis sont favorables. Monsieur le Maire est contre ces points d'apports volontaires, pour plusieurs raisons (financière, bruit, environnement...), ainsi que l'ensemble des conseillers. Pourquoi ne pas proposer 1 collecte toutes les 12 semaines par exemple ou revenir à la consigne. C'est un retour en arrière.

- **Florence DELISLE** informe que le prochain atelier sera un atelier « Couture Spécial enfant » puis plus rien jusqu'au Nature et Troc Plantes du Samedi 25 mai. Elle présente les flyers (1500 exemplaires ont été commandés) et affiche qui seront diffusés et distribués. Elle lance un appel pour la mise en place des barnums le vendredi soir et le samedi soir pour tout démonter. Monsieur le Maire est satisfait car tous les ateliers proposés fonctionnent à merveille. Elle signale que des pré-inscriptions aux différents stands du Troc Plantes pouvaient se faire à partir du site. Plusieurs personnes professionnelles ou non l'ont contactée, ce qui lui a permis de trouver des participants auxquels elle n'aurait pas pensé. Cette manifestation prend de l'ampleur tous les ans. Elle a à ce jour 50 exposants de prévu.
- **Daniel ROBERT** informe qu'il est passé voir la société AQUAD pour les factures d'assainissement car les administrés reçoivent des courriers. Les personnes qui étaient déjà mensualisés, ont un courrier leur demandant de fournir un RIB et pour les autres un courrier sera prochainement envoyé pour leur proposer la mensualisation. Il leur a demandé quand la facture serait envoyée car nous l'avons habituellement au mois d'avril, la réponse a été : « surement au mois de mai ». Lors de la dernière commission avec M. Leportier, il a été dit que le prestataire avait sous-estimé la base de travail pour toutes les communes.
- **Ludovic DESHAYES** informe le Conseil de la réunion au local du SBV4R qui était très intéressante. Ils ont informé des études en cours. Ils ont expliqué que rien n'était définitif concernant les vannages, plusieurs propositions seront faites aux mairies.
- **Josée POULAIN** demande pourquoi y a-t-il eu un élagage du tilleul de Raville, à cette époque ? Normalement les élagages doivent s'arrêter au 15 mars. Elle s'inquiète car cet arbre a 80 ans, va-t-il repartir correctement, cela n'est pas bon pour l'arbre. C'est dommage que le jardinier ait effectué cette coupe. Ainsi que les romarins qui ont été coupés alors qu'ils étaient en fleurs.
- Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers doivent être présents pour tenir les bureaux de vote pour les élections européennes qui se dérouleront le Dimanche 9 juin de 8h à 18h.

Séance levée à : 23 :30